



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PNACC 3

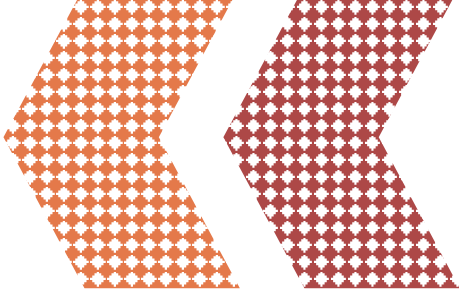
PLAN NATIONAL D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mesure 40 action 2

**Evaluation des politiques d'adaptation des entreprises
soumises à des obligations de reporting extra-financier**

Premier bilan bisannuel - 2026

**LA FRANCE
S'ADAPTE >**
Vivre à +4°C



1. Contexte

Un premier bilan public des actions d'adaptation des entreprises

L'adaptation des entreprises est un levier essentiel de leur résilience et de la continuité de leurs activités face à des impacts climatiques déjà perceptibles et appelés à s'accroître (canicules, sécheresses, feux de forêt, inondations, montée du niveau de la mer). Les épisodes de canicule peuvent en particulier entraîner des réductions ou des interruptions temporaires de l'activité, générant des pertes d'exploitation.

Le coût économique d'un épisode moyen de sécheresse a été multiplié par six depuis 2000 et il devrait croître encore d'au moins 35 % d'ici 2035 (OCDE, 2025). Une sécheresse extrême pourrait en effet menacer directement 15 % de la production totale des pays de la zone euro (Banque centrale européenne, 2025).

L'action 2 de la mesure 40 du troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3) vise à évaluer les actions et les objectifs d'adaptation des entreprises soumises à des obligations de reporting de durabilité au titre de la directive CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), en vue d'évaluer le besoin de renforcer ces politiques. Le présent bilan analyse les actions d'adaptation au changement climatique de 42 entreprises, à partir des rapports de durabilité publiés par celles-ci.

Ce bilan permet également de partager de bonnes pratiques dans une logique d'accompagnement des entreprises.

L'analyse a été réalisée par la Direction générale du Trésor, en lien avec le Commissariat général au développement durable (CGDD).

Une méthodologie selon deux angles d'analyse

Les actions d'adaptation au changement climatique de 42 entreprises ont été évaluées à partir de leurs rapports de durabilité de 2025 ou de 2024/2025.

La Directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (*Corporate sustainability reporting directive* - CSRD) renforce et harmonise, par rapport à la NFRD (Non-Financial Reporting Directive), les obligations des entreprises sur la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance. Ces informations se présentent sous la forme d'un rapport de durabilité. La directive révisée en 2026 concerne désormais les entreprises de plus de 1 000 salariés avec un chiffre d'affaires net supérieur à 450 millions d'euros (M€).

L'analyse réalisée dans le cadre de ce bilan vise à fournir des éléments d'évaluation, d'une part, sur la qualité du reporting effectué par les entreprises (information complète au regard des critères fixés par la réglementation) et, d'autre part, sur la maturité de leur stratégie vis-à-vis de l'adaptation. La méthodologie retenue repose par conséquent sur une double évaluation, respectivement (i) la qualité de reporting selon les critères de la CSRD

et (ii) la maturité des stratégies d'adaptation, évaluée à partir de la méthode ACT Adaptation de l'ADEME¹.

L'analyse présentée s'appuie exclusivement sur les informations publiées dans le rapport de durabilité des entreprises, là où d'autres analyses intègrent des données plus exhaustives fournies par les entreprises dans le cadre de démarches d'évaluation individuelle, et ne rend pas compte des potentielles démarches et initiatives d'adaptation conduites par les entreprises en dehors du rapportage.

Le panel de 42 entreprises a été sélectionné selon plusieurs critères : ciblage de secteurs vulnérables aux effets du changement climatique (ex. : industries agro-alimentaires, chimiques, énergétiques, secteur financier), variété des secteurs représentés, appartenance ou non au CAC40.

Encadré 1 : Méthode d'analyse

1/ Qualité du rapportage

La CSRD s'appuie sur les normes européennes d'information en matière de durabilité (*European Sustainability Reporting Standards* - ESRS), qui structurent les informations à publier. Les normes ESRS définissent des exigences de publication (DR – *Disclosure Requirements*), qui précisent les informations de durabilité à publier, ainsi que des exigences d'application (AR – *Application Requirements*), qui détaillent les modalités pratiques à respecter pour répondre à ces exigences.

Plusieurs exigences de publication sont pertinentes pour l'adaptation au changement climatique et sont considérées dans cette analyse : l'analyse de la résilience du modèle économique et de la stratégie de l'entreprise face aux changements climatiques (SBM-3), le processus d'identification des risques climatiques et opportunités (IRO-1), ainsi que les politiques, actions, ressources et cibles mises en place en matière d'adaptation (E1-2, E1-3, E1-4). La qualité de rapportage a été évaluée en appliquant, à chaque exigence de publication et d'application de la CSRD, l'échelle de notation suivante : indicateur non mentionné 0/4, traitement insuffisant (plus d'une information manquante) 1/4, traitement partiellement complet (i.e. une information manquante) 2/4, traitement complet sauf pour des cas soumis à [interprétation](#) au regard de la réglementation 3/4, traitement complet 4/4.

La méthodologie adoptée dans ce bilan conduit à une notation exigeante des scores présentés, qui doivent être interprétés comme un écart à un rapportage exhaustif et étayé sur l'ensemble des indicateurs demandés. Par exemple, une entreprise décrivant la résilience de son modèle économique de manière détaillée (SBM-3), peut voir son score réduit si elle omet de renseigner des informations clé comme les horizons temporels et scénarios climatiques appliqués, les activités exclues de l'analyse ou les effets financiers attendus. Au delà des niveaux obtenus, la qualité de rapportage et de maturité des stratégies d'adaptation peut ainsi être appréciée à travers la disparité des scores des entreprises observées et leurs évolutions dans le temps.

2/ Evaluation de la maturité de la stratégie vis-à-vis de l'adaptation

La méthode ACT Adaptation, développée par l'Ademe en 2023, permet aux entreprises d'évaluer la qualité et l'exhaustivité de leur stratégie d'adaptation. La méthode évalue trois dimensions : la connaissance des risques physiques, la gouvernance et les objectifs stratégiques définis par l'entreprise, et les mesures d'adaptation (organisation, finance, humain, solutions techniques et fondées sur la nature). Chacun de ces volets est détaillé en modules, pour un total de 18 indicateurs. Dans le cadre de ce bilan, l'analyse du score de maturité se fonde uniquement sur les données publiques renseignées dans les rapports de durabilité des entreprises. Par conséquent, les indicateurs de la méthode ACT qui ne pouvaient pas être évalués à partir des informations du rapportage n'ont pas été considérés dans l'analyse.² Ainsi, les scores de maturité obtenus dans cette analyse diffèrent des scores de maturité qui pourraient être établis dans le cadre d'une analyse individuelle menée en interne par l'entreprise.

¹ Voir ici la méthode ACT en source ouverte : https://actinitiative.org/wp-content/uploads/act-adaptation_final_v.fr_dec23.pdf

² Ce choix méthodologique, lié à la nature de cet exercice d'analyse sur données publiques uniquement, produit un score de maturité plus élevé que dans un scénario d'application directe de la méthode ACT de l'Ademe. La méthode ACT de l'Ademe prévoit qu'un indicateur non-renseigné se voit automatiquement attribuer la valeur « 0 », tandis que la présente analyse n'attribue pas de valeur aux indicateurs non-renseignés.

2. Résultats

De premiers scores susceptibles d'être améliorés dans les prochaines années

Les entreprises étudiées présentent en moyenne un score de qualité de rapportage de 48,5/100 et une maturité en matière d'adaptation de 36/100 (tableau 1).

Concernant la qualité du rapportage, l'exigence de publication relative aux politiques d'adaptation est, au global, la plus étayée, et la définition de cibles³ d'adaptation la moins étayée, comme le montrent les scores intermédiaires associés (tableau 1).

Tableau 1 : moyennes des scores intermédiaires – bilan de la mesure 40 du PNACC

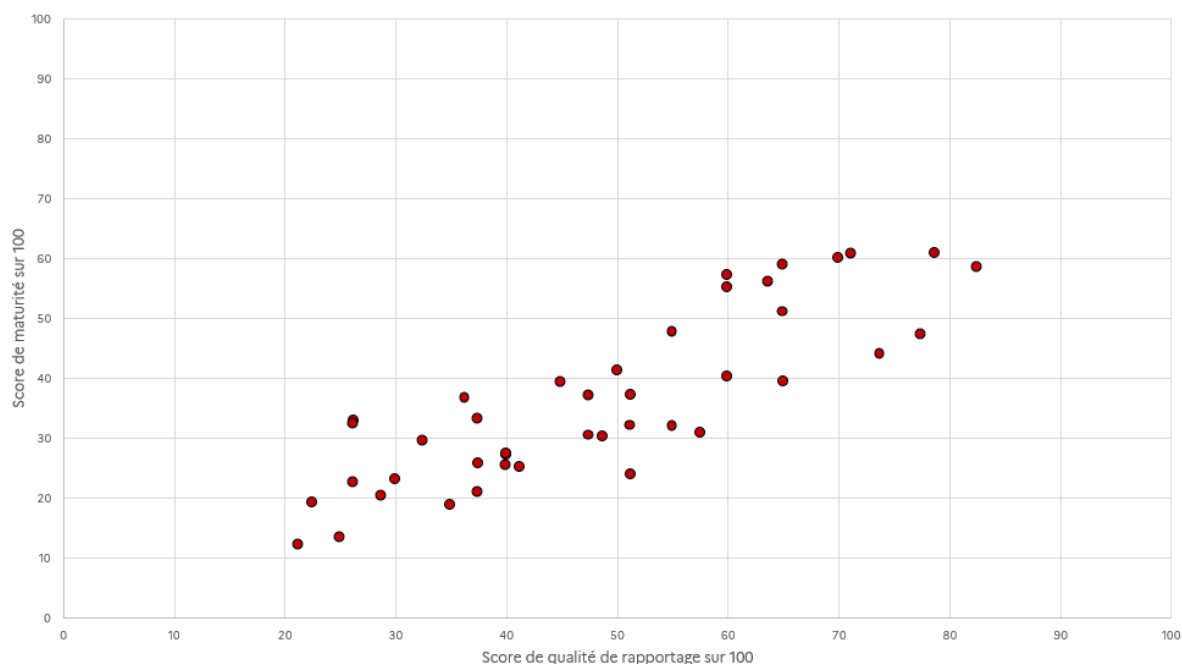
Qualité du rapportage CSRD <i>Scores intermédiaires et score total sur 100</i>		Maturité d'adaptation (sur la base de la méthode ACT de l'Ademe) <i>Scores intermédiaires et score total sur 100</i>	
<i>SBM-3 Résilience du modèle économique et de la stratégie d'entreprise</i>	1,9/4	-	
<i>IRO-1 Processus d'identification des risques climatiques et opportunités</i>	2,2/4		
<i>E1-2 Politiques d'adaptation</i>	3,3/4	Gouvernance et stratégie	1,6/4
<i>E1-3 Actions menées et prévues et ressources allouées</i>	1,6/4	Connaissance des risques physiques	1,2/4
<i>E1-4 Cibles d'adaptation mesurables</i>	0,7/4	Capacités et actions d'adaptation (organisation, finance, humain, solutions)	1,5/4
Score de qualité de rapportage	48,5/100	Score de maturité	36,0/100

Note : Les scores sont additionnés avec une pondération uniforme. Initialement exprimés sur 20 et sur 12, ils sont ramenés sur 100 afin de faciliter leur comparaison.

L'analyse révèle qu'un quart des entreprises étudiées a un niveau relativement avancé, à la fois en matière de rapportage et de maturité d'adaptation. La majorité du panel d'entreprises présente des scores de qualité et maturité autour de la moyenne, et seules six entreprises se situent dans le cadrant bas (scores inférieurs à 30), indiquant un degré d'appropriation encore limité (graphique 1).

³ Cibles mesurables en lien avec une politique d'adaptation, axées sur les résultats et assorties d'échéances pour mesurer les progrès.

Graphique 1 : Scores de qualité du rapportage et de maturité d'adaptation au changement climatique pour le panel d'entreprises étudiées



Enfin, on observe, sur le panel des entreprises retenues, des différences d'appropriation par secteur (tableau 2). Sur les deux aspects (qualité de rapportage et maturité en matière d'adaptation), le secteur de la construction et de l'immobilier (4 entreprises étudiées) présente les moyennes les plus élevées.

En outre, les entreprises étudiées appartenant au CAC40 (lesquelles ont un chiffre d'affaires moyen de 18 Md€, contre 46 Md€ pour l'ensemble de celles du CAC40) présentent des résultats en moyenne plus élevés.

Tableau 2 : moyennes des scores par secteur – bilan de la mesure 40 du PNACC

Typologie d'entreprises (une ou plusieurs sections NAF)	Nombre d'entreprises étudiées	Moyenne du score sur 100 de la qualité de rapportage CSRD	Moyenne du score sur 100 de la maturité d'adaptation (ADEME)
Industries manufacturières ; Activités spécialisées, scientifiques et techniques	19	49	35
Industries extractives ; Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné ; Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	6	52	37
Construction ; Activités immobilières	4	57	45
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles ; Hébergement et restauration ; Activités de services administratifs et de soutien	4	43	37
Transports et entreposage ; Information et communication	4	51	34
Activités financières et d'assurance	5	40	30
TOTAL	42	48,5/100	36/100

La qualité des reportages et la maturité des stratégies d'adaptation réalisées par les entreprises ont vocation à s'améliorer à mesure que les entreprises s'approprient l'exercice, comme cela a été constaté pour l'atténuation⁴.

Des exigences de la CSRD déjà bien couvertes, et des points à améliorer

Plusieurs points de données exigés par la CSRD sont déjà pris en compte de manière complète⁵ par une part importante des entreprises : l'identification des risques physiques, la description des politiques d'adaptation adoptées, et dans une moindre mesure le périmètre de l'analyse de résilience de la stratégie et du modèle économique et le processus d'identification des impacts et risques climatiques.

Cinq points de données prévus par la CSRD ne sont pas encore pleinement développés par la plupart des entreprises en matière d'adaptation : (i) l'analyse de résilience du modèle économique et de la stratégie de l'entreprise, (ii) la prise en compte des risques relevant de la chaîne de valeur, (iii) la définition d'actions futures d'adaptation, (iv) la fixation de cibles d'adaptation précises, et (v) l'identification des ressources allouées à l'adaptation. En effet, l'analyse de résilience du modèle économique prévue par la CSRD n'est complète que pour deux entreprises sur 42, et n'est pas mentionnée dans les rapports de durabilité de 9 entreprises. Des actions d'adaptation futures sont prévues par seulement 13 entreprises, tandis que des cibles précises avec indicateurs ne sont fixées que par 4 entreprises. Les ressources financières allouées à l'adaptation sont précisées pour 1 entreprise sur 42, et partiellement précisées pour 1 autre entreprise. La chaîne de valeur est prise en compte pour 23 rapports de durabilité.

Des points forts et des axes d'amélioration au regard des critères de maturité de la méthode ACT de l'ADEME

L'évaluation de la maturité d'adaptation, à partir de la méthode ACT adaptation de l'ADEME (voir encadré 1) et des rapports de durabilité, met en évidence plusieurs dimensions sur lesquelles un grand nombre d'entreprises du panel sont mobilisées⁶, notamment le leadership et l'identification des responsabilités en matière d'adaptation, les données et scénarios climatiques mobilisés, et le développement de l'expertise en matière de risques et d'adaptation.

Elle met également en avant plusieurs points d'amélioration pour leur stratégie d'adaptation : stratégies de long terme, implication des parties prenantes, pluralité des scénarios à long terme, solutions d'adaptation fondées sur la nature. Si la majorité des entreprises étudiées développe une analyse des risques à horizon 2050, elles ne rapportent pas de stratégie d'adaptation à long terme (au-delà de 20 ans). L'implication des parties

⁴ Voir notamment OCDE (2025) *Global Corporate Sustainability Report 2025*

⁵ Traitement complet ou traitement complet sauf pour des cas soumis à interprétation.

⁶ Score entre 3 et 4 sur 4.

prenantes au sein de l'entreprise ou de la chaîne de valeur est rarement précisée en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique. D'après leur rapport de durabilité, 6 entreprises ont considéré des solutions d'adaptation fondées sur la nature et 13 entreprises y travaillent. Enfin, 23 entreprises prennent bien en compte au moins deux scénarios climatiques sur le long terme dans leur analyse de risques, la méthode de 6 d'entre elles respectant l'ensemble des recommandations de ACT adaptation (ex. : prise en compte des incertitudes). Ces constats reflètent les pratiques documentées dans les rapports de durabilité et doivent donc être interprétés comme un état des lieux de la maturité déclarée des entreprises, sans préjuger de l'ensemble des démarches d'adaptation effectivement engagées en interne.

Enfin, la prise en compte de l'ensemble des risques demeure à ce stade à approfondir. Certains risques notamment liés aux vagues de chaleur et aux précipitations extrêmes, sont parfois considérés non significatifs sans justification développée sur l'analyse du risque.

3. Bonnes pratiques

Dans une démarche d'accompagnement des entreprises vers une amélioration de leur rapport de durabilité et de leur stratégie d'adaptation, des exemples de bonnes pratiques relevées au sein des rapports sont mises en valeur ci-dessous sur quatre exigences de rapportage : les cibles liées à l'adaptation (E1-4), les effets financiers des risques physiques (E1-9), les actions et ressources en rapport avec les politiques d'adaptation (E1-3), et la résilience du modèle économique et de la stratégie de l'entreprise (SBM-3).

Bonnes pratiques sur les cibles d'adaptation

- **100 % de nouveaux projets ayant un seuil de validation Comex et Conseil d'administration (CA) doivent intégrer une analyse de risque climat avant décision d'investissement dès 2026.**
- 100 % de sites existants soumis à un risque climatique disposent d'une analyse de risques physiques et d'un plan d'adaptation en 2026.
- 100 % des composants achetés présentant un risque fournisseur élevé et un impact commercial élevé couverts par un plan dans les trois ans.
- Qualification d'usines alternatives pour la fabrication des mêmes produits : 90 % des produits critiques couverts par au moins deux sites de production
- 100 % des centres de distribution critiques peuvent rediriger plus de 80 % de leur flux en moins de 5 jours.
- Régionalisation des activités de fabrication pour atténuer les risques de perturbation de la chaîne d'approvisionnement : 90 % d'approvisionnement et de fabrication au sein des pôles régionaux.
- 0,5 Md€/an jusqu'à 2030 pour financer la résilience des communautés (populations, territoires).
- 80 000 collaborateurs formés à l'adaptation climatique en 2025-2026.

Bonnes pratiques sur la quantification des effets financiers des risques climatiques

- Parmi les 19 % de patrimoine considéré à risque très élevé en 2025, en majorité en raison de vagues de chaleur, 11 points de pourcentage (pp.) sont couverts par un plan d'adaptation ou une étude de résilience et le reste 8 pp. seront couverts par des travaux d'adaptation d'ici 2030.
- Evaluation de la *Climate Value at Risk* - valeur à risque climatique - qui mesure la part de la valeur actuelle d'une entreprise potentiellement perdue à la suite de dommages climatiques à +1,5°C et +3°C d'ici 2100.
- Tests de dépréciation des actifs pour l'analyse de résilience et l'intégration des risques climatiques dans les états financiers.
- Pertes de ventes en 2040 selon plusieurs scénarios (stress hydrique et vagues de chaleur, avec deux trajectoires de réchauffement).

Bonnes pratiques sur la publication des ressources financières allouées à l'adaptation

- Part de 4 % des investissements du Groupe pour l'adaptation, soit x M€ en 2025, avec précision de la répartition. Le plan d'adaptation du Groupe prévoit x Md€ d'investissements et dépenses d'adaptation d'ici 2040.
- Investissements de x M€ pour l'adaptation, dont l'installation de N brasseurs d'air industriels.
- Budgets de x M€ pour des études sur des entités critiques.

Bonnes pratiques en matière de résilience du modèle économique

- Exercices de simulations des conséquences des chocs environnementaux afin de mobiliser les différentes entités du Groupe : identifier pour chaque scénario les risques et opportunités, ainsi que des actions d'anticipation, se projeter dans des trajectoires non linéaires *via* des événements concrets ; stimuler une pensée systémique pour capter des angles morts dans la stratégie et se mettre en situation d'anticiper et d'agir.
- Expérience de réalité virtuelle inspirée de faits réels : en immergeant l'utilisateur au cœur d'une inondation, d'une tempête et d'un épisode de canicule, elle fait vivre de l'intérieur les effets du changement climatique déjà à l'œuvre et montre comment le Groupe s'organise concrètement pour protéger ses collaborateurs, ses actifs et la continuité de ses activités à horizon 2035.

Pour aller plus loin

Ce premier bilan met en évidence des acquis, ainsi que plusieurs axes de progrès dans les informations publiées par les entreprises du panel. L'identification des risques physiques et la description des politiques d'adaptation sont relativement bien documentées. Leur traduction en actions futures, en cibles précises et en ressources mobilisées est encore à approfondir.

Les constats et les bonnes pratiques présentés invitent ainsi à :

- **Préciser les actions et moyens associés aux risques et besoins d'adaptation identifiés**, notamment les ressources financières consacrées aux mesures d'adaptation nécessaires.
- **Définir des cibles mesurables et assorties d'échéances**, telles que des cibles relatives à l'adoption de plans d'adaptation pour les sites exposés et à la continuité des approvisionnements.
- **Mieux documenter la prise en compte de la chaîne de valeur**, afin d'étendre l'analyse des risques et besoins d'adaptation au-delà des seules activités directement exploitées par l'entreprise.
- **Développer la présentation des effets financiers des risques physiques**, en s'appuyant sur les exemples recensés dans le rapport.

Ces enseignements portent sur les informations publiées et ne permettent pas, à eux seuls, de rendre compte de l'ensemble des démarches effectivement engagées par les entreprises.



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité